

*Direction de la sécurité  
et de la circulation routière*

**Circulaire n° 2006-53 du 6 juillet 2006 relative à la signalisation des limitations de vitesse et radars automatiques**

NOR : *EQUS0611658C*

*Le directeur de la sécurité et de la circulation routières à Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets.*

De nombreuses observations sont formulées par les usagers à propos de leur difficulté à connaître en permanence et de façon certaine, la vitesse limite qu'ils doivent respecter et en particulier celle applicable au droit des installations de radars automatiques fixes. Pour répondre à cette préoccupation, des instructions conjointes des ministres de l'intérieur et des transports ont été adressées aux services déconcentrés pour qu'un examen attentif de la pertinence et de la visibilité de la signalisation prescrivant les limitations de vitesse soit effectué sur tous les réseaux de votre département.

Par ailleurs, j'ai demandé au début de cette année, dans la circulaire fixant les orientations de l'année 2006 en matière de sécurité routière, que soit systématiquement rappelée, sur chaque panneau annonçant un radar fixe, la vitesse limite à ne pas dépasser.

Sur le premier aspect, un bilan des actions menées est attendu pour le 15 septembre prochain.

Pour le second point, le Premier ministre a demandé lors du comité interministériel de la sécurité routière de ce matin, que la mise en place des rappels de la vitesse limite soit effective au plus tard le 31 août prochain pour tous les radars fixes installés.

Je vous demande de veiller personnellement à ce qu'il en soit bien ainsi et de me faire part, à titre de compte rendu, du bilan des installations effectuées ou des éventuelles difficultés qui s'opposeraient à celles-ci.

Je me permets de vous rappeler l'enjeu attaché à la bonne acceptabilité du système de contrôle sanction automatique pour la politique de sécurité routière. L'existence des panneaux précités y contribue de façon essentielle. Aussi, je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle pour que les diligences soient faites afin de mettre à niveau les équipements concernés, sachant que les nouvelles installations prévoient cette nécessité.

Je vous en remercie par avance.

*Le directeur de la sécurité  
et de la circulation  
routières,  
R. Heitz*